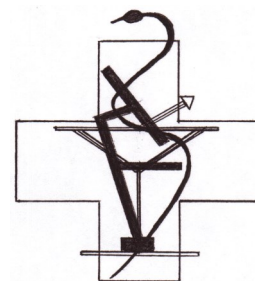


L'ÉCHO



Des Pharmacies et des Laboratoires d'Analyses Médicales

AOÛT 2017

N°195

Sommaire

EDITO

P. 1

LAM

P. 2

- ☐ Salaires dans la CCN des Laboratoires de Biologie Médicale.

LAM/OFFICINES

P. 3 à 5

- ☐ Halte au harcèlement moral.
- ☐ Pour la mixité dans les emplois et l'égalité dans des droits..

FNIC

P. 5 à 7

- ☐ AG FNIC du 05 09 2017
- ☐ Des industries de santé au service de l'Humanité.



Bulletin d'information bimestriel des Syndicats CGT du personnel des pharmacies d'officines et des laboratoires d'analyses médicales.

ISSN 07657021
Commission Paritaire : 114507701
Directeur de publication : Emmanuel LEPINE
Imprimé par nos soins : FNIC CGT
Bimestriel - 2,74 €
case 429 - 263, rue de Paris
93100 Montreuil
E-mail : fnic@cgt.fr
Site : <http://www.fnic.cgt.fr>

édito

● POUR STOPPER MACRON, UNE SEULE SOLUTION : LA MOBILISATION !

La réforme du Code du travail a été présentée en Conseil des Ministres et les projets d'autorisation à légiférer par ordonnances sont débattus en ce moment à l'Assemblée nationale. Les mauvais coups en préparation sont nombreux : accords d'entreprise prioritaires aux accords de branche, simplification des licenciements, barème des indemnités prud'homales, fusion des instances représentatives du personnel, référendum, etc...

Toutes ces mesures n'ont qu'un seul but : imposer des reculs de droits aux salariés sans qu'ils puissent s'y opposer. Les rendre les plus flexibles possible pour le plus grand bonheur des patrons et des actionnaires.

Au sein de nos activités, laboratoires ou officines, si rien ne change dans ces projets, les risques sont grands que toutes nos conditions de travail soient remises en causes. Les horaires de travail imposés et flexibilisés à outrance pour répondre à l'activité, la générali-

sation des CDD ou encore la disparition des grilles de qualifications et les baisses de salaires autoritaires peuvent devenir notre nouveau cadre de vie.

La mobilisation des salariés est donc à l'ordre du jour. La méthode Macron va empêcher tout débat sur le fond et toute modification des projets à l'Assemblée. Les ordonnances seront applicables immédiatement et indiscutables. Alors, sans mobilisation des principaux concernés, aucune chance d'empêcher le massacre de 120 ans d'acquis sociaux.

Dès maintenant, ensemble, dans nos entreprises, dans nos syndicats, préparons et organisons la riposte et la lutte.

Agissons avec **détermination** pour préserver nos contrats de travail, nos emplois en CDI, pour nous mais également pour les générations futures : **C'EST NOTRE AVENIR ET CELUI DE NOS ENFANTS QUI SONT EN JEU.**

LE 12 SEPTEMBRE, TOUS EN GRÈVE POUR DIRE NON :

- A un Code du travail par entreprise,
- A des Instances Représentatives du Personnel muselées,
- Au licenciement facile,
- A la barémisation des indemnités de licenciement,
- Et au CDI Projet.

ET POUR DIRE OUI À DES GARANTIES COLLECTIVES DIGNES DU 21^{ÈME} SIÈCLE



● SALAIRES DANS LA CCN DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE

UNE FAUSSE RÉUNION DE NÉGOCIATION POUR UNE VRAIE AUSTÉRITÉ

Le 7 juillet s'est déroulée une pseudo réunion de négociation au niveau de la branche. Cette cinquième réunion où la question des salaires a été abordée n'a malheureusement servi à rien. Ou plutôt si : elle a servi de prétexte à un chantage honteux de la part des représentants patronaux. Les propositions qui ont été faites sont inférieures à celles faites en début d'année à savoir 0,5 % à 0,8 % en fonction des syndicats d'employeurs, mais sans rétroactivités au 1^{er} janvier. **Propositions non négociables et sans signatures des syndicats : RIEN !** Et les patrons se permettant de rejeter la faute d'un éventuel échec des négociations sur les syndicats de salariés !!

Et ils utilisent toujours les mêmes arguments pour justifier l'injustifiable : la pression exercée par la Sécurité sociale sur la profession, à laquelle s'ajoute la prise en charge à 50 % de la complémentaire santé. Et ils voudraient même proposer pour 2018 un « package » qui prendrait en compte l'augmentation des cotisations « mutuelle » et « prévoyance ». Toujours plus de « ficelles » pour justifier des propositions d'augmentations ridicules.

Rappelons quelques chiffres que nous présentions déjà en janvier 2017 :

- 0,5 %, c'est moins que le 0,93 % d'augmentation du SMIC « généralement » accordé par le gouvernement.
- 0,5 %, c'est 7,43 € brut d'augmentation par mois, soit 5,72 € net au plus bas coefficient.
- le salaire net moyen des patrons biologistes est de 9 636 €, alors que celui de l'ensemble des salariés est de 1 880 €.

La CFTC et la CGC qui ne représentent à elles deux qu'à peine 11 % des voix, qui ne sont plus représentatives ni l'une ni l'autre dans la branche et qui ne devraient donc plus participer aux négociations à venir, se déclarent signataires de cette proposition inique. A l'instant où cet article est écrit, nous ne savons pas si les autres organisations syndicales vont signer l'accord.

La CGT ne sera pas signataire d'un accord qui entérinerait une baisse du pouvoir d'achat des salariés et une poursuite de l'austérité salariale dans la branche. Nous sommes demandeurs d'une négociation qui porte sur un réel déroulement de carrière pour chaque salarié des laboratoires d'analyses médicales avec des salaires qui répondent aux besoins exprimés par tous les salariés.

LA CGT CONTINUE DE PORTER LES REVENDICATIONS SUIVANTES :

- ❑ APPLICATION DE LA GRILLE FÉDÉRALE AVEC UN SMIC À 1900 € AU COEFFICIENT 130 ET LE SALAIRE MAXIMALE À 9500 € AU COEFFICIENT 880.
- ❑ L'ÉCART DES SALAIRES ENTRE LE COEFFICIENT LE PLUS BAS (130) ET CELUI LE PLUS HAUT (800) NE DOIT PAS DÉPASSER UN RAPPORT DE 1 À 5.
- ❑ LE DÉPLAFONNEMENT DE LA PRIME D'ANCIENNETÉ À 1 % PAR AN JUSQU'À 20 ANS AU LIEU DE 15 % TOUTS LES 3 ANS JUSQU'À 15 ANS.
- ❑ UN 13^{ÈME} MOIS (SALAIRE DE BASE + PRIMES) POUR TOUS LES SALARIÉS.

C'est en portant les revendications collectives de la CGT, avec tous les salariés, que nous serons à même de combattre l'individualisation des salaires, la fragilisation des collectifs de travail, ainsi que la précarité et le recours à la sous-traitance.

NOUS NE POURRONS IMPOSER CES REVENDICATIONS QU'AU TRAVERS D'UN RENFORCEMENT MASSIF DE LA CGT, MAIS SURTOUT PAR L'INTERVENTION DES SALARIÉS COMME L'ONT FAIT, LE 7 JUILLET, LES SALARIÉS DE BIOPLUS CELDAIX.



● HALTE AU HARCÈLEMENT MORAL



Le harcèlement moral est une série d'agissements répétés contre un salarié ou une salariée ayant pour objet, ou pour effet, une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou morale, ou de compromettre son avenir professionnel.

L'employeur coupable de harcèlement moral est passible d'une sanction disciplinaire. Il peut être poursuivi pénalement et être condamné à une peine pouvant atteindre un an de prison et 15 000 euros d'amende.

La loi instaure une protection particulière pour les personnes ayant témoigné en faveur des victimes de harcèlement ou de discrimination.

MANIFESTATION DU HARCÈLEMENT :

Le harcèlement peut prendre des formes diverses :

- ❑ Refus de toute communication, pressions insidieuses.
- ❑ Absence de consignes ou consignes contradictoires.
- ❑ Privation de travail ou surcroît de travail.
- ❑ Tâches dépourvues de sens ou missions au-dessus des compétences.
- ❑ Mise au placard, conditions de travail dégradantes.
- ❑ Critiques incessantes, sarcasmes répétés.
- ❑ Brimades, humiliations, attaques concernant votre vie privée ou professionnelle.
- ❑ Propos calomnieux ou déplacés, insultes, menaces.

Que faire ?



Constituer votre dossier.



Pour établir la matérialité des faits répétés, n'hésitez-pas à prendre contact avec votre délégué CGT ou une UL ou UD ou la FNIC.



● POUR LA MIXITÉ DANS LES EMPLOIS ET L'ÉGALITÉ DANS LES DROITS

DANS NOS INDUSTRIES CHIMIQUES, PRÈS D'UN SALARIÉ SUR DEUX EST UNE FEMME (49,4 %)

Minoritaires dans certaines activités, mais majoritaires, voire très majoritaires, dans d'autres, comme le secteur pharmaceutique (laboratoires, officines, industrie pharmaceutique, etc...) les femmes vivent des discriminations et stigmatisations au quotidien.

LA RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Concernant l'évolution de carrière professionnelle des femmes, on assiste à des inégalités de traitement et des discriminations flagrantes : le « plafond de verre » est une réalité (combien de femmes sont cadres supérieurs ?). Les femmes sont aussi régulièrement discriminées dans la reconnaissance de leur qualification, même à l'embauche, ce qui entraîne forcément une inégalité de traitement en matière salariale et nombre d'entre-elles n'ont pas accès aux formations qualifiantes tout au long de leur carrière.

Et lorsque qu'elles accèdent à des postes à responsabilité, dans de nombreux cas elles sont cantonnées à des métiers dits « féminins » (fonctions RH, juridique, formation...).

LES FEMMES, PAR LEUR GENRE, NE SÉRAIENT PAS COMPÉTENTES DANS LES FILIÈRES TECHNIQUES, OPÉRATIONNELLES !! LÀ ENCORE LES CLICHÉS PERSISTENT ! *Bon prétexte pour ne pas procéder aux aménagements nécessaires pour accueillir des femmes à certains postes.*

Alors que la loi a incité les entreprises à négocier des accords sur l'égalité professionnelle, les rattrapages constatés (quand ils ont eu lieu) ont été faits pour solde de tout compte. Ils n'ont pas tenu compte du passif accumulé depuis le début de la carrière des salariées. Il va sans dire que la salariée ayant « bénéficié » du rattrapage ne doit plus « se plaindre » et attendre encore des années pour voir sa situation salariale évoluer.

Elle doit également accepter d'entendre ses collègues masculins crier à la discrimination positive !!

Ajoutons que toutes ces injustices impactent également leur retraite (salaires inférieurs, carrières discontinues, temps partiels imposés dans la grande majorité des cas...)

LA VIE À L'ENTREPRISE

La réalité de la vie des salariées dans nos entreprises est le reflet du vécu de toutes les femmes dans la société, des contraintes et des comportements discriminants qu'elles doivent affronter dans leur vie quotidienne...

Elles doivent souvent subir les blagues, les boutades, les expressions sexistes qui ressemblent aux blagues racistes, les allusions en dessous de la ceinture, les yeux qui se posent, de manière insistante, là où ils ne devraient pas, les calendriers de femmes nues qui tapissent les murs des salles de contrôle ou des vestiaires (à ceux qui posent ces calendriers : si c'était leur mère, leur femme ou leur fille qui travaillait dans ces endroits ???)

Mais elles font face aussi aux gestes déplacés qui peuvent aller jusqu'aux violences, harcèlements et agressions sexuelles...

COMME DANS TOUTE LA SOCIÉTÉ, LA CGT DOIT VEILLER EN PERMANENCE À LUTTER CONTRE LE SEXISME AU SEIN DE L'ENTREPRISE ET MÊME DANS SES PROPRES RANGS.

A TOUS LES SYNDICATS CGT DE LA FEDERATION

ASSEMBLEE GENERALE DES SYNDICATS DE LA FNIC CGT

le 5 septembre 2017

De 9 h à 16 h 30 - salle du CCN à Montreuil

Emmanuel Macron nous a prévenus : réduire les droits des salariés est pour lui une urgence et c'est par ordonnances qu'il compte légiférer au mois d'août.

Son programme est on ne peut plus clair :

- Poursuivre et accélérer la destruction du Code du travail engagée par la loi « El Khomri » au profit des accords d'entreprises,
- Etendre l'inversion de la hiérarchie des normes,
- Détruire la retraite par répartition,
- Précariser le salariat et accroître le développement des bas salaires,
- Casser notre protection sociale,
- Casser les services publics...

Face à ce rouleau compresseur de la finance et du capital, la seule riposte possible est l'action syndicale avant l'été, pour imposer un autre choix de vie et de société.

Dans ce contexte d'atteinte aux droits des salariés, comment un syndicat pourrait être absent de notre assemblée de rentrée ?

Les attaques concernent l'ensemble de nos branches professionnelles et c'est donc ensemble que nous devons débattre et construire le rapport de forces pour faire converger les luttes et obtenir des droits nouveaux :

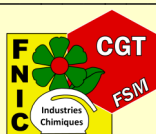
- ➔ RETRAITE À 60 ANS À TAUX PLEIN,
- ➔ RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL À 32H00,
- ➔ SMIC À 1 900 EUROS BRUT,
- ➔ ABROGATION DES LOIS « TRAVAIL », « REBSAMEN » ET « MACRON ».

LE 5 SEPTEMBRE 2017 LA PRÉSENCE DE CHAQUE SYNDICAT EST INDISPENSABLE :

☞ **DÉBATEZ, DÉCIDEZ DANS LE SYNDICAT ET INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !**

☞ **L'AVENIR APPARTIENT À CELUI QUI LUTTE.**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS DE LA FNIC CGT
5 SEPTEMBRE 2017 - SALLE CCN - MONTREUIL

Le syndicat CGT _____ Branche d'activité _____

Nom _____ Prénom _____

Localité _____ Dép. _____

☐ Participation de ____/____/ Camarades

Bulletin d'inscription à retourner à la FNIC CGT

RAPPEL

Des industries de santé au service de l'Humanité

Comme nous vous l'avons déjà annoncé, la Fédération organise, avec la FSM, les 25, 26, 27 octobre 2017 une conférence internationale sur les industries de santé qui concernent six branches sur 12 au sein de notre Fédération.

Les industries de santé sont nécessaires et indispensables pour chacun d'entre-nous, dans notre quotidien. De l'industrie du médicament à l'optique en passant par le matériel médical, ce sont autant d'industries, de filières professionnelles qui comptent des milliers de salariés au service de la santé publique et de la sécurité sanitaire du pays.

Ce qui vaut pour la France vaut pour le reste du monde, ou du moins le devrait.

Alors que la France a toujours été pionnière dans ces domaines, avec une recherche et un outil industriel des plus avancés, **ces dernières années auront vu une régression sans précédent des effectifs dans la recherche et l'industriel. Fermetures, cessions, délocalisations, restructurations sont devenues permanentes et ce sans qu'aucun gouvernement n'intervienne**, se faisant complice, de fait, de la mise en danger de notre sécurité sanitaire et mettant en péril notre santé publique.

De même, on constate, et les chiffres malheureusement ne cessent de croître, que **plus de la moitié de l'Humanité n'a toujours pas accès aux soins ou seulement partiellement. Des millions d'enfants, de femmes et d'hommes meurent faute de soins.**

La raison en est simple, rien à voir avec l'impossibilité des industriels à répondre à la demande, c'est tout simplement, que pour se soigner il faut payer et cher. Les fabrications sont, ici comme ailleurs, privées et seuls la logique financière, la rentabilité,

les profits distribués aux actionnaires prédominent sur les choix politiques et stratégiques faits en matière d'industries de santé.

D'autres choix sont pourtant possibles pour peu qu'il y ait la volonté et le courage politique de soustraire ce qui devrait être un bien commun de l'Humanité au système capitaliste.

Notre santé en dépend, mais aussi le devenir de toute une industrie, de milliers d'emplois, de savoirs et savoir-faire ainsi que le progrès thérapeutique.

Chaque syndicat, élu ou mandaté, syndiqué, doit s'emparer de cette question. La participation de tous à cette conférence est d'autant plus importante, que celle-ci apportera à chacun des éléments de connaissance et des arguments pour aller au débat avec les salariés. C'est un enjeu de société pour lequel nous devons nous battre.

La santé n'est pas un bien marchand, elle n'a pas de prix.



Conférence internationale des industries de santé au service de l'Humanité

♦ Programme :

Mercredi 25 octobre 2017

- 9h00
 - Accueil des délégations étrangères et des participants
- 12h
 - Repas
- 13h30-17h30
 - Introduction de la conférence par Manu BLANCO, Secrétaire fédéral de la FNIC CGT
 - **Introduction du thème 1 :**
Les besoins de santé dans le monde
La carence et les défaillances des systèmes actuels
Intervention du cabinet SECAFI
 - Débats

Jeudi 26 octobre 2017

- 9h00-12h00
 - **Introduction du thème 2 :**
La structuration des industries de santé en France et dans le monde
- 12h00-13h30
 - Repas
- 13h30-17h30
 - **Introduction du thème 3 :**
Les industries de santé, de la recherche aux soins
Intervention du cabinet CIDECOS
 - Débats

Vendredi 27 octobre 2017

- 9h00-11h30
 - **Introduction du thème 4 :**
Nos propositions syndicales pour des industries de santé au service de l'humanité
 - Débats
- 11h30-12h00
 - Conclusion par Emmanuel LEPINE, Secrétaire général de la FNIC CGT



BULLETIN D'INSCRIPTION



CONFÉRENCE
DES INDUSTRIES DE SANTÉ AU SERVICE DE L'HUMANITÉ
LES 25, 26 ET 27 OCTOBRE 2017
9H00 SALLE DU CCN
À MONTREUIL

Le syndicat CGT _____ Branche d'activité _____

Localité _____ dép. _____

* Participation de ____/____/ Camarades

Bulletin de participation à retourner à la FNIC-CGT, case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex
Fax : 01.55.82.69.15 Email : contact@fnic-cgt.fr